ANNONCES LÉGALES

Profil acheteur
Plateforme de dématérialisation
www.marchespublics.ledauphine-legales.com
Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements
ISERE
Nelly Parra >> 04 76 88 73 86
Martine Santos Cottin >> 04 76 88 73 24
LDLlegales38@ledauphine.com
Dans le cadre de la transparence de l'avis économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 22 décembre 2016, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification **obligatoire** SOIT 1.95 € HT/mm colonne

AVIS

Avis administratifs

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AIN

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'AUTORISATION

Par arrêté préfectoral du 23 avril 2019, la S.A. TREDI est autorisée à exploiter une installation classée d'incinération et de traitement de déchets dangereux, à Saint-Vulbas, Parc industriel de la plaine de l'Ain, au titre du Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1er.
L'instruction administrative de cette demande d'autorisation a fait notamment l'objet du déroulement d'une enquête publique d'un mois du 20 novembre 2018 au 22 décembre 2018 inclus à la Mairie de Saint-Vulbas.
Les prescriptions figurant dans l'arrêté préfectoral d'autorisation précisent les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou des dangers que l'installation en cause serait susceptible d'entraîner.
L'arrêté préfectoral d'autorisation peut être consulté à la Préfecture de l'Ain - bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées ou à la Mairie de Saint-Vulbas où une copie a été déposée aux archives municipales. Cet arrêté préfectoral sera également publié sur le site internet de la Préfecture de l'Ain.

149267100

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Par arrêté en date du 18 mars 2019, Monsieur le Président du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné a décidé l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du 06 mai 2019 (9h) au 07 juin 2019 (17h) inclus
Objet de l'enquête publique :
Cette enquête publique concerne la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SC0T) de la Boucle du Rhône en Dauphiné qui couvre la communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné (CC Lysed) et la communauté de communes les Balcons du Dauphiné (CCBD).
Le SC0T de la Boucle du Rhône en Dauphiné est un document de planification opposable juridiquement, notamment aux PLUi et PLU. Il fixe les grandes orientations de l'organisation de l'espace, à horizon 2040, et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.
La révision du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné concerne :
- L'intégration des évolutions législatives, territoriales et des évolutions du cadre réglementaire local (SRCE, modification de la DTA...),
- La prise en compte des évaluations du SC0T pour en renforcer la portée et l'efficacité. La révision vise à adapter le SC0T aux enjeux et orientations actualisés;
- La réalisation d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) pour permettre un positionnement commun en termes de stratégie et d'aménagement commercial;
- La volonté de créer un Scot ouvert sur les territoires voisins.
Désignation de la commission d'enquête :
Par décision nº E18000414/38 en date du 21 février 2019, le président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné la commission d'enquête suivante
- Monsieur Robert PASQUIER, président de la commission, fonctionnaire retraité
- Monsieur Bernard PRIVAI, titulaire, évaluateur de France Domaine retraité
- Monsieur Guy POTELLE, titulaire, conservateur des hypothèques honoraire.
Évaluation Environnementale :
Le projet de révision du SCoT a fait l'objet d'une évaluation environnementale et a été soumis à l'avis de l'autorité environnementale. L'évaluation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale figurent dans le dossier de SCot soumis à enquête publique.
Modalités d'organisation :
Le dossier d'enquête publique du projet de révision du SC0T de la Boucle du Rhône en Dauphiné sera consultable
- en version informatique sur le site internet du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné www.symbord.fr, et sur le registre numérique suivant : www.registredemat.fr
- en version papier et informatique (accès gratuit sur un poste informatique mis à disposition du public) dans S lieux, aux jours et horaires précisés dans la liste ci-dessous
- Les Avenières Veyrins -Thuellin : Mairie, 1 Square Emile RICHERD,
Horaires : Du lundi au jeudi : 9h-12h / 13h30-17h30; vendredi et samedi: 9h-12h.
- Montalieu-Vercieu : Mairie, 6 place de la Mairie
Horaires : Lundi, Mardi et jeudi : 9h-12h / 13h30-17h; Mercredi : 9h-12h / 13h30-19h ; vendredi
9h-12h / 13h30-16h30.
- Saint-Chef : Mairie, 1 place de la Mairie
Horaires Mardi, vendredi, samedi matin : 8h-12h; mardi et jeudi après-midi t 13h30-18h30;
mercredi et vendredi après-midi : 13h30-17h.
- Crémieu : Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné, rez-de-chaussée, 19 cours Baron Raverat
Horaires Du lundi au vendredi de 9h30-12h / 14h-17h
- Villette d'Anthon : Mairie, 14 rue des Tilleuls
Horaires Du lundi au vendredi : 8h30-11h30 / 14h-17h ; samedi de 9h-12h.
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions
- sur le registre dématérialisé www.registredemat.fr, accessible 7j/7 et 24h/24
- sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la Commission d'Enquête, disponibles dans les 5 lieux listés ci-dessus (lieux de consultation des dossiers), aux mêmes jours et horaires.
- par voie postale en adressant un courrier au président de la commission d'enquête au siège du Syndicat Mixte du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, 19 cours Baron Raverat 38460 Crémieu, à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique.
- par courrier électronique à l'adresse suivante :
scot-boucle-du-rhone-en-dauphine@registredemat.fr
Le Président ou l'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux suivants, aux jours et horaires suivants
Communes Lieux Permanences
LES AVENIERES, **VEYRINS THUELLIN** :
Mairie (1 Square Emile RICHERD) Mercredi 5 juin 2019, de 15h à 17h.
MONTALIEU VERCIEU :
Mairie place de la Mairie Mercredi 29 mai 2019, de 9h30 à 11h30.
SAINT CHEF
Mairie (1 place de la Mairie) Mardi 14 mai 2019, de 9h30 à 11h30.
CREMIEU :
Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (19 cours Baron Raverat) Lundi 6 mai 2019, de de 9h30 à 11h30.-Vendredi 7 juin 2019, de 14h à 17h.
VILLETTE D'ANTHON :
Mairie (14 rue des Tilleuls) Jeudi 23 mai 2019, de 14h30 à 16h30.
Au terme de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du
rapport de la Commission d'Enquête au siège du Syndicat Mixte du SCoT (19 cours Baron Raverat à
Crémieu), aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet www.symbord.fr, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Le Président du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné
Gérald JOANNON

143618900

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation loi sur l'eau d'Isère Aménagement concernant le projet d'aménagement urbain " Sous le Pré " situé sur la commune de Vif

Par arrêté préfectoral nº38-2019-095-DDTSE01 du 05 avril 2019, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 18 jours, est prescrite du 06 mai 2019 au 23 mai 2019 - 17h30.
Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation environnementale ou refus, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.
M. Daniel TARTARIN a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.
Il sera présent, en mairie de Vif pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :
- Lundi 06 mai 2019, de 08H30 à 12H00,
- Mercredi 15 mai 2019, de 13H30 à 17h30,
- Jeudi 23 mai 2019, de 13h30 à 17h30.
Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de Vif et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :
- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE du Drac et de la Romanche,
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.
L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : https ://www.elegia-groupe.fr/docutheque et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement - 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.
Les observations et propositions du public peuvent être :
- consignées sur le registre d'enquête tenus à sa disposition à la mairie de Vif,
- reçues par le commissaire enquêteur sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Vif, siège de l'enquête - 5 Place de la Libération - 38450, en mentionnant " Enquête publique " Sous le Pré - à l'attention du commissaire enquêteur ",
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante :
ddt-se-observations-ep-f6@isere.gouv.fr jusqu'au jeudi 23 mai 2019 à 17h30.
Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère : http ://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition -Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques .
Les observations transmises par voie postale et " registres " seront consultables à la mairie siège en version papier.
Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : Isère Aménagement - 34 rue Gustave Eiffel - 38028 GRENOBLE Cedex 01
Tél : 04 76 70 97 97. Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17 Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.
Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairie de Vif, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr .

145316900

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

relative au projet de création d'une liaison téléportée entre Allemont et Oz-en-Oisans par le SIEPAVEO

Par arrêté préfectoral nº38-2019-099-DDTSE-01 du 09 avril 2019, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du 09 mai 2019 au 07 juin 2019 - 16h00.
Au terme de cette enquête, le préfet de l'Isère est autorité compétente pour prendre les décisions :
- portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, du code de l'environnement, du défrichement en application du code forestier, de la dérogation au titre du 4º de l'article L 411-2 du code de l'environnement et prenant en compte l'évaluation environnementale.
- portant création de servitudes au titre des articles L.342-7 à L.342-26 du code du tourisme dans le cadre du projet de création d'une liaison téléportée entre Allemont et Oz-en-Oisans.
Au terme de cette enquête, les maires des communes d'Allemont et d'Oz-en-Oisans sont les autorités compétentes pour délivrer les autorisations d'urbanisme.
M. Marc BESSIERE, ancien directeur adjoint de collectivité territoriale et consultant, a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.
Il sera présent, en mairies pour y recevoir les observations des intéressés sur les registres d'enquête, les jours et heures suivants :
En mairie d'Oz-en-Oisans : le mercredi 15 mai 2019 de 15h00 à 17h00
En mairie d'Allemont : le samedi 18 mai 2019 de 08h30 à 11h30
En mairie d'Allemont : le lundi 27 mai 2019 de 09h00 à 12h00
En mairie d'Oz-en-Oisans : le lundi 27 mai 2019 de 14h00 à 17h00
En mairie d'Oz-en-Oisans : le vendredi 07 juin 2019 de 09h00 à 12h00
En mairie d'Allemont : le vendredi 07 juin 2019 de 14h00 à 16h00
Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés dans les mairies concernées, et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :
- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier,
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations,
sont notamment joints au dossier d'enquête et consultables dans les mêmes conditions :
• l'étude d'impact
• l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
• l'information sur l'absence d'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
• l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE du Drac et de la Romanche
• l'avis du conseil national de la protection de la nature
• le dossier de servitude
• 3 dossiers de permis de construire :
PC 0380051820005
PC 0382891820002
PC 0380051820006
Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier pourra également être consulté :
- sur le site internet suivant : www.siepaveo.fr
- sur rendez-vous en version papier et sur un poste informatique, à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère - Service environnement - 17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9 - Tél. : 04.56.59.46.49 .
Les observations et propositions du public peuvent être :
- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les lieux précités,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie d'Allemont, (5, chemin des Faures - 38114), siège de l'enquête, en mentionnant " Enquête publique Eau d'Olle Express - à l'attention du commissaire enquêteur ", lequel les annexera au registre d'enquête,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-g7@isere.gouv.fr jusqu'au 07 juin 2019 - 16h00.
Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère http ://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques
Les observations transmises par voie postale et " registres " seront consultables à la mairie siège en version papier.
Toute personne peut s'adresser au responsable du projet ou son mandataire auprès desquels des informations peuvent être demandées: SIEPAVEO Mairie d'Oz-en-Oisans 38114 Oz-en-Oisans Tél. 0476807042 / siepaveo@orange.fr
Territoires 38 - M. Vincent GUILLEMIN 34 rue Gustave Eiffel 38028 Grenoble Cedex 1 Tél 0476709797 / v.guillemin@elegia-groupe.fr
Ainsi qu'obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.
Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairies d'Allemont et d'Oz-en-Oisans et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr.

146399000

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

concernant le projet de construction d'une retenue d'altitude sur le secteur de Roche Béranger par la Régie des remontées mécaniques de Chamrousse, sur la COMMUNE DE CHAMROUSSE

Par arrêté préfectoral nº 38-2019-120-DDTSE01 du 30 avril 2019, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 27 mai 2019 au jeudi 27 juin 2019 - 12h00.
Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation environnementale ou refus, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques.
L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.
M. François RAPIN, ingénieur retraité, a été désigné commissaire-enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.
Il sera présent, en mairie de Chamrousse pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :
- Lundi 27 mai 2019, de 8h30 à 12h00
- Vendredi 07 juin 2019, de 8h30 à 12h00
- Mardi 18 juin 2019, de 13h30 à 16h30
- Jeudi 27 juin 2019, de 8h30 à 12h00
Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de Chamrousse, et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :
- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier.
Sont notamment joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités :
• l'étude d'impact,
• l'information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale,
• les avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
• l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE du Drac et de la Romanche.
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.
L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant :
http://www.mairiechamrousse.com/urbanisme/enquete-publique et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement - 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.
Les observations et propositions du public peuvent être :
- consignées sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans les lieux précités,
- reçues par le commissaire-enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire-enquêteur à la mairie de Chamrousse, siège de l'enquête (35, Place des Trolles - 38410), en mentionnant "Enquête publique - retenue d'altitude Roche Béranger - à l'attention du commissaire-enquêteur",
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr jusqu'au jeudi 27 juin 2019 - 12h00.
Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère :
http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques
Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées à M. Frédéric Géromin, directeur général de la Régie des remontées mécaniques de Chamrousse, 62 Place de Belledonne, 38410 Chamrousse - Tél. 04.76.59.09.09.
Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17 Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.
Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairie de Chamrousse, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr .

149565600

COMMUNE DE CHARNÈCLES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Projet de modification nº1 du P.L.U.

Par arrêté municipal nº 028/2019 du 06/05/2019, une enquête publique sur le projet susvisé est prescrite, d'une durée de 30 jours, du 25 mai 2019 au 24 juin 2019 - 17h00.
À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire, sera soumis pour approbation au conseil municipal, qui en délibérera et décidera, par délibération motivée, de l'approuver ou non.
M. Gilbert BARILLIER, ingénieur ENSAM retraité, a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Grenoble pour conduire cette enquête. Il sera présent, en mairie de Charnècles pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :
- le jeudi 6 juin de 14 h à 17 h,
- le mardi 18 juin de 14 h à 17 h,
- le lundi 24 juin de 14 h à 17 h.
Objets du projet : Le projet de modification nº1 du Plan Local d'Urbanisme porte sur :
Le règlement graphique (plan de zonage) :
• Ouverture à l'urbanisation d'une zone AU de 2 hectares au quartier du Trousseau, qui est intégralement classée au sein d'un nouveau secteur AUp
• Réalisation d'un plan masse coté à trois dimensions sur l'intégralité du nouveau secteur AUp
• Création d'une servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme sur une partie du nouveau secteur AUp
• Évolution du classement du secteur de risques naturels "fi'", qui passe en secteur "fv" conformément à la carte des aléas naturels annexée au dossier de révision du PLU
Le règlement écrit :
• Suppression du chapitre relatif à la zone AU.
• Insertion d'un nouveau chapitre relatif au secteur AUp.
La réalisation d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) nº 3 dite du quartier du Trousseau dont le périmètre correspond à celui de la zone AU susmentionnée.
Connaissance du projet : Pendant toute la durée de l'enquête publique, **Seront consultables en mairie de Charnècles,** aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00, le lundi de 15 h 30 à 17 h 30, le jeudi de 15 h 30 à 18 h 45, le vendredi de 13 h 30 à 16 h :
• Le dossier d'enquête composé de l'ensemble des pièces requises par la règlementation :
- en version papier ;
- en version numérique, sur un poste informatique dédié, moyennant prise de rendez-vous préalable ;
• Le registre d'enquête, où chacun peut consigner ses observations ;
• Le PLU actuellement en vigueur, ainsi que ses annexes, en version papier ;
• Des copies de pièces administratives annexes (la délibération du conseil municipal décidant le projet de modification, le présent arrêté, les avis d'annonces légales, le texte de l'affiche annonçant l'enquête).
Seront consultables sur le site internet de la commune :
(adresse : http ://www.charnecles.fr)
• Le dossier d'enquête,
• Le présent arrêté et l'avis d'enquête,
• Les observations et propositions du public transmises par voie électronique.
Toute personne peut, à ses frais, obtenir copie d'extraits ou de la totalité du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Charnècles, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Observations et propositions du public :
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être :
• Consignées sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairie de Charnècles. Ce registre, établi sur feuillets non mobiles, est coté et paraphé par le commissaire enquêteur.
• Adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Charnècles (260, chemin de l'Église - 38140 Charnècles), en mentionnant "Enquête publique Modification du PLU à l'attention du commissaire enquêteur",
• Adressées par voie électronique, à l'adresse suivante :
modificationplu@ville-charnecles.fr
• Reçues par le commissaire enquêteur sous forme écrite ou orale lors de ses permanences.
Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront mises en ligne sur le site internet de la commune, dans les meilleurs délais.
Ne seront prises en compte que les observations et propositions reçues avant la clôture de l'enquête, exception faite de celles qui seront transmises par voie électronique pour lesquelles seront considérées la date et l'heure d'émission.
Rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur :
À compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie de Charnècles ainsi que sur le site internet http ://www.charnecles.fr.
Personne à contacter : Toute information relative à cette enquête peut être demandée à Madame le Maire.

149566400

COMMUNE DE CHAMROUSSE

Avis d'ouverture d'une enquête publique conjointe pour la révision du Plan Local d'Urbanisme et du Zonage d'Assainissement

Par arrêté Nº 19-029 en date du 7 mai 2019, le Maire de Chamrousse a ordonné, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme et du Zonage Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, l'ouverture d'une enquête publique conjointe.
A cet effet, Madame Michèle SOUCHERE, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire-enquêtrice.
L'enquête se déroulera en mairie de Chamrousse pour une durée de trente-cinq jours du lundi 27 mai 2019 au Lundi 1er juillet 2019 à 16 H.
Pendant l'enquête, la commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations les :
- Mercredi 29 mai 2019 de 11 h à 14 h ;
- Samedi 8 juin 2019 de 10 h à 14 h ;
- Mardi 11 juin 2019 de 16 h à 20 h ;
- Lundi 1er juillet 2019 de 11 h à 16 h (clôture de l'enquête).
Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur le site www.mairiechamrousse.com et en mairie aux heures habituelles d'ouverture, consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser à enquete-publique@chamrousse.com ou par courrier à Mairie - 35 Place des Trolles - 38410 Chamrousse, avant la fin de l'enquête soit le lundi 1er juillet à 16 H.
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, dès qu'ils seront transmis en mairie.

149721900

COMMUNE DE CROLLES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
Règlement Local de Publicité

Par arrêté nº 101-2019 du maire de Crolles en date du 9 mai 2019, il sera procédé à une enquête publique relative au projet de Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Crolles.
L'objet du RLP est d'adapter les règles relatives aux publicités extérieures (publicités, enseignes et pré-enseignes) aux caractéristiques du territoire communal.
L'enquête publique se déroulera en mairie de Crolles (place de la mairie, 38920 Crolles) du **25 mai 2019 à 9 h au 25 juin 2019 à 17 h inclus.**
M. Bernard Prudhomme, retraité de la fonction publique, a été nommé **commissaire-enquêteur** par le Tribunal Administratif de Grenoble. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Crolles :
- Samedi 25 mai de 9 h à 12 h,
- Lundi 17 juin de 14 h à 17 h,
- Mardi 25 juin 14 h à 17 h,
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Crolles (place de la mairie 38920 Crolles), aux jours et heures habituels, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30, et le samedi : 8 h 30 à 12 h. Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse enquete.rlp@ville-crolles.fr ou via un formulaire sur le site internet de la commune www.ville-crolles.fr. Le dossier ainsi que les observations transmises par voie numérique et par écrit, seront également disponibles durant l'enquête publique sur le site internet de la commune. Ils pourront aussi être consultés à partir d'un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie de Crolles aux jours et heures d'ouvertures habituels.
Toute personne pourra obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, auprès de M. le Maire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.
Le dossier d'enquête comporte le projet de règlement local de publicité et le document graphique, le rapport de présentation, l'arrêté du maire fixant les limites de l'agglomération, les avis des personnes publiques associées (PPA) et le procès-verbal de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) du 8 avril 2019 au cours de laquelle le projet de RLP de la commune de Crolles a été examiné.
Le public pourra consulter en mairie et sur le site internet de la commune le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pendant un an.
A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Règlement Local de Publicité, éventuellement modifié au vu des conclusions de l'enquête.
Le RLP approuvé sera annexé au Plan local d'urbanisme de la commune de Crolles.

149748200

Plan local d'urbanisme

COMMUNE DE LE CHEYLAS

Approbation de la modification nº 1 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 30 avril 2019, le conseil municipal de la commune de Le Cheylas a décidé d'approuver la modification nº 1 du Plan Local d'Urbanisme.
Le dossier est tenu à la disposition du public :
- à la mairie de Le Cheylas aux jours et heures habituels d'ouverture
- à la préfecture de l'Isère.
Un exemplaire de cette délibération est affiché pendant un mois en mairie.

149726400

VENTES AUX ENCHÈRES

Ventes judiciaires

2c Partenaires
Christophe Cheveu d'Or & Associés
Commissaires-Priseurs Judiciaires
25, rue Pierre-Semard - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 290 290
Internet : http://www.2c-partenaires.com
e.mail : contact@2c-partenaires.com
afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Mardi 15 Mai 2019 à 10h30,
LJ PASTA ANNA, 2, rue Maréchal Randon 38000 GRENOBLE
(Me MASSELON)
Atelier de fabrication de pâtes comprenant : 2 Banques réfrigérées JORDAO, 2 armoires réfrigérées, raviolatrice CAPITANI, pasteurisateur ITALGI, mélangeur de préparation de pâtes, machine à pates pour gabarit, armoire de séchage, chambre froide.
Enlèvement le 16 mai de 9h à 12h

149481300

2c Partenaires
Christophe Cheveu d'Or & Associés
Commissaires-Priseurs Judiciaires
25, rue Pierre-Semard - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 290 290
Internet : http://www.2c-partenaires.com
e.mail : contact@2c-partenaires.com
afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Mardi 15 Mai 2019 à 15h,
LJ SARL 85 avenue, Lieudit la Roche 38350 LA SALLE EN BEAUMONT
(Me BERTHELOT)
Matériel de restauration comprenant ; laminoir à pizza, machine à hot dog, chauffe plat, échelle pâtissière, mobilier de terrasse.
Enlèvement immédiat et sur rendez-vous.

149482300

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINÉ

Avis d'attribution

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
Objet du marché : Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) sur la commune de Montalieu-Vercieu (38)
Procédure adaptée
Lot 1 : GROS ŒUVRE
Attributaire : NOMBRET (CP : 01300)
Montant : 515 285.12 Euros HT
Lot 2 : CHARPENTE - COUVERTURE TUILES
Attributaire : MAC (CP : 69883)
Montant : 71 800 Euros HT
Lot 3 : ETANCHEITE
Attributaire : FRANCE ÉTANCHE (CP : 69330)
Montant : 22 495 Euros HT
Lot 4 : MENUISERIES EXTÉRIEURES ALU
Sans suite
Lot 5 : OCCULTATIONS
Sans suite
Lot 6 : SERRURERIE - MÉTALLERIE
Attributaire : OLIVIER FRÈRES (CP : 01300)
Montant : 41 086.50 Euros HT
Lot 7 : MENUISERIES INTÉRIEURES - AMÉNAGEMENTS
Attributaire : CBMA (CP : 38140)
Montant : 98 000 Euros HT
Lot 8 : CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS
Attributaire : EHP (CP : 38210)
Montant : 90 292.79 Euros HT
Lot 9 : CHAPES
Sans suite
Lot 10 : CARRELAGE - REVÊTEMENTS MURAUX
Attributaire : A TOUS CARREAUX (CP : 73240)
Montant : 23 493.69 Euros HT
Lot 11 : SOLS COLLES
Attributaire : CLEMENT DECOR (CP : 38510)
Montant : 29 732.67 Euros HT
Lot 1 : PEINTURES - REVÊTEMENTS MURAUX
Attributaire : CLEMENT DECOR (CP : 38510)
Montant : 43 090.41 Euros HT
Lot 13 : ASCENSEUR
Attributaire : ORONA (CP : 69600)
Montant : 26 450 Euros HT
Lot 14 : SANITAIRE - VENTILATION
Attributaire : SERVIGNAT (CP : 01500)
Montant : 137 500 Euros HT
Lot 15 : CLIMATISATION RÉVERSIBLE VRV
Attributaire : SERVIGNAT (CP : 01500)
Montant : 91 500 Euros HT
Lot 16 : ÉLECTRICITÉ COURANTS FAIBLES - SSI
Attributaire : GED RHONE ALPES (CP : 38090)
Montant : 124 672.05 Euros HT
Lot 17 : TERRASSEMENTS - VRD - PAYSAGES
Attributaire : PERRIOL TP (CP : 38890)
Montant : 199 818.19 Euros HT
Date d'attribution du marché : 18/12/2018

149700100